Vous vous souviendrez sans doute que nous avons adhéré à la *Coalition Équité des pensions aux conjoints survivants*, qui cherche à faire abroger une législation archaïque qui prive d’une pension certain(e)s conjoint(e)s survivant(e)s. La Coalition compte maintenant 22 organisations représentant un total de 5,2 millions personnes.

Des membres du comité de direction de la Coalition ont communiqué avec les politiciens. Ils ont fait parvenir une lettre aux chefs des quatre principaux partis fédéraux, mais n’ont reçu de réponse que de trois d’entre eux – le NPD, le Parti libéral du Canada et le Parti Vert. Ces trois leaders ont accordé leur appui à l’idée d’abroger la législation.

M. Harper du Parti conservateur est le seul des chefs à ne pas avoir répondu personnellement. Notre lettre a plutôt été passée d’un ministre à l’autre sans qu’à ce jour nous n’ayons reçu de réponse.

Vous pouvez voir la lettre expédiée aux différents partis, ainsi que les réponses reçues, sur le site web spécialement créé pour cette cause : <http://equitedespensions-cepcs.ca>. Ce site renferme beaucoup d’information sur la question des conjoint(e)s survivant(e)s.

Des représentants de la Coalition ont également eu des rencontres personnelles avec trois député(e)s  (Peter Stoffer - NPD, John McCallum – Libéral et Elizabeth May – Parti Vert) et ces rencontres ont été des plus positives. Au cours des conversations, la législation a fréquemment été qualifiée de « déplorable » et de « ridicule ». Le comité maintient ses contacts avec MM. Stoffer et McCallum et Mme May.

Au cours de ses recherches, la Coalition a mis à jour certains faits intéressants qui montrent à quel point votre vote peut compter lors du prochain scrutin. Ainsi, lors de l’élection fédérale de 2011, 11 des circonscriptions remportées par le gouvernement sortant l’ont été avec des marges si faibles qu’il aurait suffi que 5 262 personnes dans ces 11 circonscriptions votent autrement pour que le gouvernement les perdent toutes! Dans une circonscription du Québec, la marge de victoire n’était que de 9 voix; dans une de la région de Toronto, elle n’était que de 26 voix.

Un des aspects intéressants de l’élection 2015 vient du fait que dans 110 des 338 circonscriptions, il n’y aura pas de candidat ayant « l’avantage du député sortant ».

Les député(e)s qui se représentent jouissent généralement d’avantages, que ce soit du fait de leur notoriété et de l’accès à des ressources, surtout s’ils/elles appartiennent au parti au pouvoir. C’est ce qu’on appelle « l’avantage du député sortant ». Dans les circonscriptions où ce n’est pas le cas, tous les candidats ont des chances plus égales d’être élus.

Et si vous vous trouvez dans une telle circonscription, c’est un avantage important pour les électeurs/électrices. Il est davantage possible pour vous de changer de représentant(e) à Ottawa.

Nous vous invitons à jeter un coup d’œil régulièrement sur le site de la Coalition. Il contient entre autres des informations sur cette cause, dont vous pouvez vous servir pour aborder le sujet avec les candidat(e)s qui se présenteraient à votre porte pour solliciter votre appui.